

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Objet : D679-2023 – Adoption du Budget Primitif 2023

#### LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 AVRIL 2023 À 19H00

Date de convocation : 23 mars 2023	Membres présents : 39
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 1
	Nombre total de votes : 40

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Roland FONTAINE	X	
GALLUIS	Annie GONTHIER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	X	

LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	Envoyé en préfecture le 11/04/2023	
LES MESNULS	Gérald BOHY	Reçu en préfecture le 11/04/2023	
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Laurent RUEL	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELÉ		X
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN		X
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT		X
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Roland BOSCHER	X	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le 11/04/2023  
ID : 078-200063048-20230404-D679\_2023-BF



(Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Jean-Louis BARON	Envoyé en préfecture le 11/04/2023	
	Philippe GAULTIER	Reçu en préfecture le 11/04/2023	
	François PETIPAS	Publié le 11/04/2023	X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	ID : 078-200063048-20230404-D679_2023-BF	X
	Denis VERGNIAULT		X

### A DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Madame Annie GONTHIER, représentant la commune de GALLUIS, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

## Objet : D679-2023 – Adoption du Budget Primitif 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le 11/04/2023  
ID : 078-200063048-20230404-D679\_2023-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu le débat sur les orientations budgétaires en date du 7 mars 2023,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril 2023, Monsieur Le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2023,

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 044 065,62	3 044 065,62
Investissement – Nouvelles Propositions	12 844 020,61	9 760 813,40
Investissement – Les restes à réaliser	6 604 526,00	2 374 167,00
Excédent d'investissement reporté		7 313 566,21
Total de la Section d'Investissement	19 448 546,61	19 448 546,61
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22 492 612,23</b>	<b>22 492 612,23</b>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président, le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

### POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président  
Guy PÉLISSIER



La secrétaire de séance  
Annie GONTHIER

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.